|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019 Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C19/116-F** |
| **19 juillet 2019** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDU  DE LA  CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE | |
| Lundi 17 juin 2019, de 9 h 35 à 12 h 45 | |
| **Président faisant fonction**: M. F. BIGI (Italie) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
|  |  |  |
| 1 | Présentation du rapport du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la coopération numérique | – |
| 2 | Activités de l'UIT relatives à la Résolution 70 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires | [C19/6](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0006/en) |
| 3 | Travaux préparatoires en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2020 (suite) | [C19/68](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0068/en) |
| 4 | Manifestations ITU Telecom World | [C19/19](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0019/en) |
| 5 | Rapport du Groupe de travail du Conseil sur les langues (GTC-LANG) et plan détaillé concernant des projets pilotes relatifs à d'autres méthodes de traduction, d'interprétation et de sous-titrage | [C19/12](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0012/en), [C19/14(Rév.1),](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0014/en) [C19/72](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0072/en) |

# 1 Présentation du rapport du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la coopération numérique

1.1 Le Sous-Secrétaire général des Nations Unies pour la coordination stratégique présente le rapport du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la coopération numérique, qui sera présenté officiellement à l'Office des Nations Unies à Genève et au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York cet après-midi. Il prend note de la diversité particulièrement importante de la composition du Groupe de haut niveau, qui a procédé à de vastes consultations multi-parties prenantes au cours desquelles l'UIT a joué un rôle fondamental. Il attire l'attention sur les quatre principaux thèmes traités dans le rapport et sur les diverses recommandations qu'il contient. À la suite de la présentation du rapport, des consultations seront notamment menées pour recueillir les vues des États Membres, des autres parties prenantes et des organisations régionales. Les points sur lesquels une convergence de vues se sera dégagée seront alors identifiés et une feuille de route sur la marche à suivre sera établie. L'orateur espère travailler en étroite collaboration avec l'UIT tout au long de ce processus.

1.2 En réponse à des questions d'un conseiller, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies pour la coordination stratégique précise que des alliances multi-parties prenantes seront nouées au niveau régional, afin de renforcer les capacités des États Membres de formuler des politiques générales ainsi que des normes régissant les techniques numériques et de faire face aux situations d'urgence, par exemple le vol de contenus numériques et les atteintes à ces contenus, qui trouvent un écho médiatique considérable. Il sera possible de compter sur le service d'assistance mondiale dans ces situations. Le partenariat conclu avec l'UIT servira à renforcer et à intensifier les efforts, et non pas à faire double emploi avec ceux qui ont déjà été entrepris ou à s'y substituer. Les modalités de cette coopération seront arrêtées conjointement avec l'UIT.

1.3 Les conseillers remercient le Sous-Secrétaire général et se félicitent du rapport du Groupe de haut niveau.

# 2 Activités de l'UIT relatives à la Résolution 70 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires (Document [C19/6](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0006/en))

2.1 La Directrice du BDT, en sa qualité de Présidente du Groupe spécial de l'UIT sur les questions de genre, présente le Document C19/6, qui donne une vue d'ensemble des activités menées par l'UIT au titre de la Résolution 70 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, et attire tout particulièrement l'attention sur les manifestations qui ont eu lieu dans plus d'une centaine de pays à travers le monde pour célébrer la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC.

2.2 Une brève présentation vidéo, retraçant les temps forts de la manifestation "La journée des jeunes filles dans le secteur des TIC" qui a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie), est projetée.

2.3 Des Conseillers se félicitent du rapport et saluent les efforts déployés par l'UIT pour mettre en avant le rôle des femmes et des jeunes filles dans le secteur des TIC. Ils soulignent l'importance de la participation des femmes et la nécessité de réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes, en donnant des exemples des mesures prises au niveau national et en décrivant les activités qu'ils mènent pour célébrer la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC. Des questions sont soulevées au sujet de la planification concernant l'égalité hommes/femmes et l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes (GEM), et, en particulier, au sujet de la façon dont cette planification pourrait être intégrée dans le plan stratégique pour les ressources humaines, et les plans opérationnels, de la façon dont l'objectif financier de référence pour la politique GEM sera établi et de la question de savoir si des ressources financières ou des ressources humaines additionnelles seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre pleine et entière de la politique GEM. Des conseillers se félicitent, en particulier, du tableau de bord de l'UIT sur l'égalité hommes/femmes et de la participation de l'UIT à l'application du Code de conduite visant à prévenir le harcèlement sexuel au cours ou dans le cadre des manifestations des Nations Unies. Ils saluent également les efforts déployés pour améliorer l'équilibre hommes-femmes au sein du personnel de l'UIT et l'accession, dernièrement, de femmes à des postes de direction.

2.4 Des problèmes subsistent en dépit des progrès accomplis; des conseillers notent que la conformité de l'UIT au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP) dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est de 40% seulement. Un changement culturel sera indispensable pour améliorer cette conformité. La Résolution 70 a été largement révisée par la PP-18 et les rapports futurs sur sa mise en œuvre devraient davantage mettre l'accent sur les nouvelles dispositions, en particulier l'intégration du principe de l'égalité hommes‑femmes et la réalisation des objectifs fixés dans le domaine de l'égalité des sexes. Il serait bon de disposer d'informations sur la mise en œuvre au niveau régional et de mener à bien davantage d'activités pour encourager la participation des femmes au secteur de l'intelligence artificielle.

2.5 La Directrice du BDT se félicite de tous les efforts entrepris au niveau national et déclare que l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes ne relève pas uniquement du secrétariat de l'UIT, mais est l'affaire de toutes les parties prenantes. Pour ce qui est de l'intégration interne de la problématique hommes-femmes, le plan d'action GEM est actuellement pris en compte dans le nouveau plan stratégique pour les ressources humaines et dans la planification opérationnelle. Des efforts sont déployés pour assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des comités internes et pour suivre les résultats positifs obtenus et en rendre compte au moyen du tableau de bord sur l'égalité hommes/femmes. Une nouvelle politique en matière de harcèlement et de lutte contre la fraude a été élaborée, de même qu'une politique en ce qui concerne le harcèlement sexuel, et une politique interne relative à la protection de ceux qui dénoncent des irrégularités est en préparation. Il serait intéressant que les États Membres communiquent d'éventuelles données d'expérience sur la façon de progresser encore dans la mise en œuvre des indicateurs de performance d'ONU-SWAP. Les ressources affectées à la planification de la politique GEM sont limitées et le secrétariat ne ménage aucun effort dans les limites des ressources dont il dispose.

2.6 Le Conseil **prend note** du Document C19/6.

# 3 Travaux préparatoires en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2020 (suite) (Document [C19/68](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0068/en))

3.1 Le conseiller du Brésil présente le Document C19/68, qui est une contribution soumise par le Brésil et le Canada dans laquelle ceux-ci demandent au secrétariat de fournir des précisions de nature juridique concernant les dispositions applicables et les procédures à suivre concernant la création de groupes régionaux des commissions d'études de l'UIT-T; les modalités et les droits de participation des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux travaux de ces groupes et le rôle du GCNT à cet égard.

3.2 Le Directeur du TSB souligne que le GCNT, à sa réunion de décembre 2018, a institué un Groupe du Rapporteur pour étudier la question et que les discussions au sein de ce groupe ont déjà commencé.

3.3 Plusieurs conseillers soulignent qu'il est important de traiter les questions soulevées et d'obtenir des précisions d'ordre juridique, mais certains estiment que le Conseil n'est pas l'instance compétente pour ce faire. D'autres considèrent que le secrétariat peut fournir les précisions demandées lors d'une session du Conseil, même si les travaux se poursuivent ailleurs. Un conseiller est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'apporter des précisions sur la première question soulevée dans la contribution, qui devrait être modifiée en conséquence.

3.4 Le Président faisant fonction suggère que le Conseil décide de prendre note des préoccupations soulevées dans le Document C19/68; de noter que la PP-18 a confié l'examen de la question à l'AMNT et que des discussions sont déjà en cours au sein du Groupe du Rapporteur du GCNT; et de demander au secrétariat de présenter son avis juridique, conjointement avec la contribution du Brésil et du Canada, à la prochaine réunion du GCNT.

3.5 Il en est ainsi **décidé**.

# 4 Manifestations ITU Telecom World (Document [C19/19](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0019/en))

4.1 Le Chef du Département des conférences et des publications présente le Document C19/19, qui donne une vue d'ensemble des temps forts d'ITU Telecom World 2018, qui a eu lieu en République sudafricaine, décrit les projets pour la manifestation de 2019 et fournit des précisions sur les mesures prises à la suite des modifications apportées à la Résolution 11 lors de la PP‑18. Il annonce qu'au terme d'une procédure d'appel d'offres, le Viet Nam a été choisi pour accueillir ITU Telecom World 2020 et qu'un accord de pays hôte est en cours d'établissement.

4.2 Plusieurs conseillers se disent favorables au maintien des manifestations ITU Telecom World, estimant qu'elles offrent une tribune importante pour l'échange d'informations et la coopération dans le domaine des nouvelles technologies et des nouveaux services. On ne peut que se féliciter de l'inclusion des PME et des innovateurs. Étant donné qu'il existe des manifestations concurrentes dans le secteur mondial des TIC et que la participation est en baisse, notamment parmi les pays développés, le secrétariat est instamment prié d'encourager les États Membres à renouveler leur engagement, à veiller à ce que la manifestation conserve toute sa pertinence et à tenir compte de la valeur ajoutée qu'elle représente pour les activités de l'union. La programmation d'autres manifestations de haut niveau de l'UIT, parallèlement à ITU Telecom World, permettrait peut-être d'accroître la participation.

4.3 Le conseiller de la Hongrie encourage une large participation à la manifestation de 2019.

4.4 Le conseiller du Nigéria souhaite avoir l'assurance que des visas seront délivrés aux participants de son pays pour participer à la manifestation qui se tiendra à Budapest.

4.5 L'observateur du Viet Nam indique que le Ministère de l'information et des communications projette d'organiser la manifestation de 2020 en septembre à Hanoï et espère qu'un grand nombre de participants seront présents à cette occasion.

4.6 Un conseiller demande si les consultants en gestion qui doivent être recrutés pour procéder à un examen stratégique et financier des manifestations ITU Telecom World ont déjà été recrutés et, dans l'affirmative, si le fait que des projets soient déjà en place pour les manifestations ITU Telecom World de 2019 et de 2020 préjuge des résultats des travaux des consultants. Le Chef du Département des conférences et des publications précise que les consultants ont été recrutés dans le cadre d'un contrat; il est à espérer que toutes les parties prenantes coopéreront pleinement à leur travail, afin qu'un rapport exhaustif puisse être soumis au Conseil à sa session de 2020.

4.7 Le Secrétaire général, tout en rappelant les efforts qui ont été déployés pour restructurer les manifestations ITU Telecom World et en reconnaissant qu'il est nécessaire d'améliorer la valeur ajoutée des manifestations, se félicite de l'appui recueilli ainsi que de l'offre du Viet Nam, qui est devenu une force dynamique du développement des TIC. La manifestation de 2020 offrira l'occasion de mettre particulièrement en relief les marchés émergents. Le secrétariat collaborera avec le gouvernement du pays hôte en vue de la manifestation de 2019, afin de veiller à ce que les participants potentiels obtiennent des visas.

4.8 Le Conseil **prend note** du rapport reproduit dans le Document C19/19, tout en exprimant sa reconnaissance à la République sudafricaine, qui a accueilli la manifestation en 2018 sur le thème des PME, et en attendant avec intérêt la manifestation qui se tiendra en Hongrie du 9 au 12 septembre 2019. En outre, il **prend note** avec satisfaction de l'offre du Viet Nam visant à tenir la manifestation à Hanoï en septembre 2020, sachant que le Conseil à sa session de 2020 étudiera les résultats de l'examen des manifestations ITU Telecom World.

# 5 Rapport du Groupe de travail du Conseil sur les langues (GTC-LANG) et plan détaillé des projets pilotes relatifs à d'autres méthodes de traduction, d'interprétation et de sous-titrage (Documents [C19/12](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0012/en), [C19/14(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0014/en) et [C19/72](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0072/en))

5.1 La Présidente du GTC-LANG présente le rapport annuel du GTC à l'intention du Conseil (Document C19/12). Depuis la publication du rapport, un nouvel accord entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), qui régit le recrutement des interprètes à court terme, est entré en vigueur et n'a pas encore d'importantes conséquences budgétaires.

5.2 Le conseiller de la Fédération de Russie présente la contribution de son pays (Document C19/72), dans laquelle il est proposé d'apporter une nouvelle modification de forme au mandat révisé du GTC-LANG (Appendice II du Document C19/12).

5.3 Le représentant du secrétariat présente le Document C19/14(Rév.1), qui décrit dans ses grandes lignes un projet de plan quadriennal de recherche-développement visant à utiliser d'autres méthodes de traduction, d'interprétation et de sous-titrage, conformément à la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) et à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

5.4 Des conseillers relèvent qu'il est important de combler le fossé linguistique pour faciliter les travaux de l'Union et se félicitent des progrès techniques signalés dans différents domaines, en particulier celui de la traduction automatique par réseau neuronal, ainsi que des économies connexes qu'il serait possible de réaliser, encore qu'un conseiller mette en garde contre la recherche d'économies aux dépens d'un véritable multilinguisme. Un autre conseiller demande des renseignements plus précis sur les investissements qui pourraient s'avérer nécessaires pour tirer parti des nouvelles technologies: si ceux-ci peuvent être compensés par des économies, on pourrait envisager de les intégrer dans les prévisions budgétaires. Un troisième conseiller s'interroge sur les coûts élevés de la dactylographie qui sont à la charge de l'Union et indique qu'il n'est pas tout à fait convaincu par les explications fournies lors de la première séance plénière, soulignant qu'il est important de faire traduire les pages web relatives aux conférences habilitées à conclure des traités. Le plan présenté dans le Document C19/14(Rév.1) est accueilli favorablement et plusieurs conseillers se disent prêts à apporter une assistance pour les projets pilotes décrits; un conseiller suggère de ne pas faire mention, au § 3.5, des domaines particuliers de collaboration avec des entités du secteur privé. Le projet de révision de la Résolution 1372 (Document C19/12), moyennant la modification additionnelle proposée par la Fédération de Russie, recueille également un large soutien.

5.5 Pour conclure, le Conseil rappelle combien il est important d'assurer, dans la mesure du possible, l'égalité de traitement entre les six langues de l'Union, **approuve** le rapport duGTC-LANG (Document C19/12) et **adopte** la révision de la Résolution 1372 ainsi que son Annexe sur le mandat du GTC-LANG, moyennant la modification additionnelle proposée par la Fédération de Russie (Document C19/72). Pour ce qui est du Document C19/14(Rév.1), le Conseil **prend note** du plan détaillé concernant des projets pilotes relatifs à d'autres méthodes de traduction, d'interprétation et de sous-titrage pour les quatre prochaines années, compte tenu des observations formulées pendant la réunion et dans la limite des ressources disponibles.

Le Secrétaire général: Le Président faisant fonction:

H. ZHAO F. BIGI